



Le présent document est un plan de principe et ne constitue en aucune manière un plan d'exécution.
L'agence Bénaïm Architecture dégage toute responsabilité sur l'utilisation de ce document pour la réalisation des travaux.
Les documents techniques d'exécution (EXE) sont à la charge des entreprises et doivent être validés par le maître d'oeuvre.